

Relaxé après l'envoi de messages déplacés à une élève

À la barre, il dit penser tous les jours aux faits qu'il a commis, entre juillet et novembre 2023, à savoir des messages envoyés à une élève de 3^e du collège où il était surveillant, dans lesquels il lui disait être sous ecstasy, parlait des ébats sexuels de ses voisins, du fait qu'il avait failli lui envoyer un *nude* de lui, ou encore lui demandait si elle pouvait le dépanner car son site de vidéos pornos ne fonctionnait pas. La collégienne l'avait signalé à l'établissement.

« **J'aimais avoir ce rôle d'adulte confident auprès des élèves. Mais à cette époque, j'étais dépressif et je consommais de l'alcool et divers stupéfiants. Ça a dérivé.** » L'homme de 29 ans explique qu'il n'a pas d'attirance particulière pour les mineures, mais qu'il ne peut nier « **qu'une fois, il a franchi la ligne rouge et que ça l'a fait beaucoup réfléchir** ».

Il explique avoir, depuis, cessé toute consommation, changé de fréquentations et s'être réorienté professionnellement. Il est en revanche toujours en couple avec la femme avec qui il avait déjà une relation à l'époque des faits.

« **Il est en capacité d'introspection, avec une volonté de ne pas récidiver, mais ce n'est pas tout seul qu'il pourra trouver les clés. Un sursis probatoire avec obligation de soins est approprié** », a déclaré le procureur, en proposant un quantum de cinq mois avec l'interdiction d'exercer une activité professionnelle impliquant un contact avec des mineurs.

Des réquisitions auxquelles le prévenu a semblé adhérer. Mais, à l'issue de sa délibération, le tribunal a finalement décidé de le relaxer au motif « **que les propos des messages envoyés étaient certes déplacés, mais ne revêtaient pas la qualification de corruption de mineurs** ».